



INSTRUCTIONS DE COURSE PERMANENTES

CHALLENGE SRC 2019

Nouméa, Baie de Sainte-Marie
Organisée par la Société des Régates Calédonniennes

PREAMBULE

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en **annexe**,
- 1.3 Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont : Signaux de course, 28.1, 32.1, 35, 60.1 (a), 61.1 (a), 61.1 (2), 62.2, 66, A4 et A5.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à l'entrée du club.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé face au club.

4.1 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.2 Quand le pavillon Z est envoyé à terre, aucun bateau ne doit quitter la plage.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Etape du challenge	Date	Convocation
Régate challenge 1	Samedi 30 mars	12H30
	Dimanche 31 mars	9H00
Régate challenge 2	Samedi 27 avril	12H30
	Dimanche 28 avril	9H00
Régate challenge 3	Samedi 25 mai	12H30
	Dimanche 26 mai	9H00
Régate challenge 4	Samedi 29 juin	12H30
	Dimanche 30 juin	9H00
Régate challenge 5	Samedi 27 juillet	12H30
	Dimanche 28 juillet	9H00
Régate challenge 6	Samedi 10 août	12H30
	Dimanche 11 août	9H00
Régate challenge 7	Samedi 28 septembre	12H30
	Dimanche 29 septembre	9H00

5.2 Le signal d'avertissement de la première course est fixé à **13h30 le samedi et à 10h00 le dimanche.**

5.3 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit :

- blanc avec sigle Laser rouge pour les Laser.
- blanc avec sigle Optimist noir pour la série Optimist.

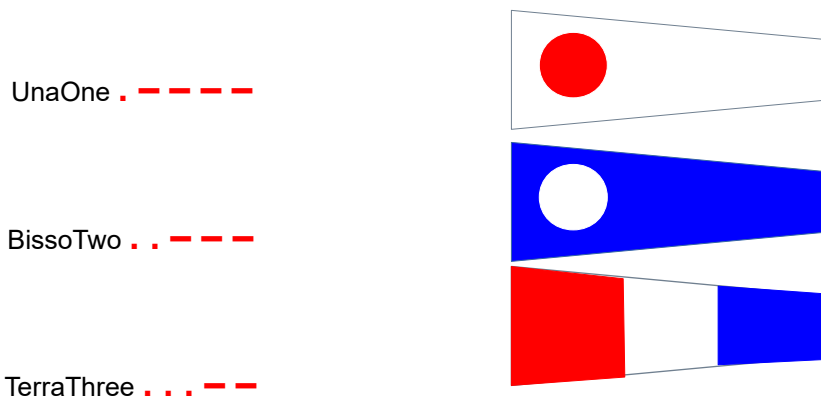
7 ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est la Baie de Sainte Marie ou au sud du récif Ricaudy ou en baie de l'Orphelinat suivant l'avis de course et la décision du comité de course.

8 LES PARCOURS

8.1 Les schémas de l'annexe représente les parcours : parcours « trapèze », « optimist » ou « banane ».

8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le type (flamme numérique) de parcours à effectuer.



9 MARQUES

<i>Marque de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Nouvelles marques</i>	<i>Marque d'arrivée</i>
Bouée cylindrique orange (frite)	<ol style="list-style-type: none"> 1 Cylindrique orange 2 Cylindrique orange 3 Conique jaune 4 Conique jaune 	Bouée cylindrique blanche	Bouée cylindrique orange (frite)

Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque telle que prévue dans le § 11.2 des IC.

10 LE DEPART

10.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

10.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, précisée au § 9 des IC, à l'extrémité bâbord.

10.3 Pour le challenge green fleet, la procédure de départ sera précisé au briefing.

10.4 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses.

10.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

11 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

11.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

12 L'ARRIVÉE

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au § 9.

13 SYSTEME DE PENALITE

Règle 44.1

14 TEMPS LIMITES

14.1 Les temps limites des séries Optimist et Laser sont les suivants :

- temps limite du premier bateau pour finir : 80 minutes
- temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 ou 2 : 20 minutes

14.2 Si aucun bateau n'a passé la marque 1 ou 2 dans le temps limite, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.

14.3 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

15 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

15.1 Immédiatement après avoir terminé une course, un bateau ayant l'intention de réclamer doit en aviser le bateau comité, en spécifiant le bateau contre lequel il réclame. Le réclamant doit avoir la confirmation de l'information transmise au comité de course. Cela vient en addition de la règle 61.1 (a).

15.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau de la SRC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

15.3 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

15.4 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins et les informer du lieu des instructions. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

15.5 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

15.6 Les infractions aux instructions ,17,18, 21, 23, 24 et 25 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

15.7 Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

15.8 dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille,

15.9 pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

15.10 Le dernier jour de la régates une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

16 CLASSEMENT

16.1 Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.

- une (1) course devra être validée pour valider la régates de chaque classe,
- le nombre maximum de courses à courir est de dix (10) par journée.

16.2 Courses retirées

Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

Quand 5 à 9 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

Quand 10 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

17 RÈGLES DE SÉCURITÉ

Contrôle à la sortie et au retour : pour chaque période de courses, chaque compétiteur signera une feuille d'émargement de départ et une feuille d'émargement de retour.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

19 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20 PUBLICITÉ

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice selon ses conditions.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon jaune ou un pavillon SRC.

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. Des pénalités pourront être appliquées aux bateaux supportés par des personnes ne respectant pas les instructions de course.

23 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

24 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

25 RÉSULTATS

La proclamation des résultats aura lieu après les courses du dimanche. Une remise des prix aura lieu lors de la dernière régates du challenge.

26 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

26.1 Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

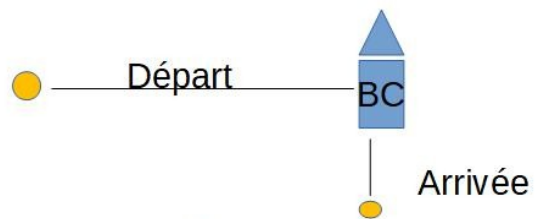
26.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

27 ANNEXE 1 : PARCOURS TRAPEZE

P1  Départ, 1, 4, 1, 2, 3, Arrivée.

P2  Départ, 1, 2, 3, 2, 3, Arrivée.

P3  Départ, 1 2, 3, Arrivée.



PARCOURS TRAPÈZE

28 ANNEXE 2 : PARCOURS OPTIMIST

P1 Départ, 1, 2, 3 Arrivée.

2

1




3

3

PARCOURS OPTIMIST

29 ANNEXE 3 : PARCOURS BANANE

P1  Départ, 1, 2, 1, V, Arrivée.

P2  Départ, 1, 2, 1, 2, 1, V, Arrivée.

P3  Départ, 1, V, Arrivée.

1

2



PARCOURS BANANE